

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 19 ET 20 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

REVISIONE DI U SCHEMA DI PRUMUZIONE DI E
CUMPRERE PUBLICHE SUCIALMENTE È
ECULUGICAMENTE RISPUNSEVULI (SPASER) 2023-2027
DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

RÉVISION DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS
PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES (SPASER) 2023-2027 DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Lors de la séance du 21 décembre 2022, l'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité la délibération n° 22/209 AC portant sur le **Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027** de la Collectivité de Corse.

Consciente des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de ses achats, la Collectivité de Corse, en tant que premier donneur d'ordre public, a souhaité à travers l'adoption de ce document stratégique, s'engager dans le développement d'une commande publique responsable, en généralisant non seulement les pratiques innovantes déjà mises en place, mais aussi en développant de nouvelles démarches constructives, avec une exigence constante de maîtrise des coûts et d'efficacité des procédures d'achats.

L'adoption par l'Assemblée de Corse, le 2 juin 2022, du Corsican Business Act (CBA) - *une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse* - avait constitué l'acte premier de cette politique d'achat durable.

L'objectif était ainsi de consacrer et de renforcer le rôle de la commande publique comme levier de dynamisation du tissu économique et moteur de la croissance des entreprises corses, dans le strict respect des règles de la commande publique.

Ses actions phares, calibrées, et à destination des TPE/PME de l'île, prévoyaient des modalités permettant notamment d'améliorer l'efficacité de la commande publique, l'accès aux marchés publics, et l'intégration de critères environnementaux et sociaux pour mieux accompagner les petites entreprises au changement, soutenir l'achat de proximité durable, l'emploi local et le lien social par l'achat responsable.

Les actions du CBA constituent l'un des axes de travail du SPASER.

Véritable outil de transformation des politiques publiques, le SPASER a globalement pour objectif de permettre à la Collectivité de Corse de promouvoir l'innovation au sein de l'achat public afin d'être en phase avec les fournisseurs qui opèrent des démarches écoresponsables, et ainsi valoriser les pratiques vertueuses mises en œuvre en Corse.

En adoptant un tel schéma, la Collectivité de Corse a souhaité non seulement satisfaire à l'obligation légale qui lui incombe en la matière, mais surtout affirmer sa volonté d'utiliser l'ensemble des leviers juridiques de l'achat public pour promouvoir le développement durable dans un dialogue constant avec le monde économique.

Depuis son adoption, d'importants travaux ont été menés au titre de chacun de ses

axes.

En effet, ces derniers ont été précisés par l'élaboration des fiches actions, objectif principal de l'année 2024, pour une application effective des mesures pour l'année 2025.

Une phase test a cependant été entamée afin que la méthodologie de travail émanant des fiches actions soit opérationnelle dès 2025.

Le bilan annuel prévu par le Schéma ne pourra donc être initié qu'à partir de la fin 2025, première année de mise en œuvre opérationnelle du SPASER.

Pour autant, il est d'ores et déjà possible de recenser quelques données clés.

Concernant l'axe environnemental, son deuxième bilan s'est avéré positif avec 47 % de marchés (sur les 50 % qui avait été fixés comme objectif) comportant une considération environnementale en 2024 contre 25,4 % en 2023.

Concernant l'axe social, il est possible de recenser :

- 77 marchés clausés gérés durant l'année 2024 : 20 clôturés dont 18 ont atteint les objectifs, générant 22 219 heures d'insertion et 12 emplois en CDI et 57 marchés toujours en cours avec un objectif de 25 527 heures d'insertion ;
- 7 marchés en cours d'analyse afin de pouvoir être clausés.

Les marchés réservés sont en nette hausse avec quatre marchés notifiés ou en cours de rédaction cette année, alors qu'un seul avait pu être notifié l'année précédente.

Concernant l'axe économique, l'accès des TPE/PME à la commande publique a été simplifié notamment grâce à l'allotissement (81 % de procédures sont alloties).

Un travail important a également été mené concernant la mutualisation des marchés, facteur majeur de la réalisation d'économies d'échelle pour la Collectivité. Quatre marchés sont ainsi en cours de mutualisation.

Enfin, **concernant l'axe gouvernance et pilotage**, plusieurs réunions et/ou évènements ont permis de conduire cette politique d'achats responsables pour l'année 2024 :

- 12 réunions opérationnelles (avec les référents SPASER de la Collectivité) ont été menées pour l'élaboration des fiches actions ;
- 2 comités techniques achats durables (CTAD) se sont tenus à Ajaccio et Bastia pour valider les travaux des référents SPASER en partenariat avec la Direction de la Commande Publique ;
- 2 Comités de Pilotage Commande Publique Responsable (CPCPR) : le premier, en date du 25 octobre 2023, avait notamment pour but la mise en place des CTAD et l'impulsion de nouvelles actions à mener ; le second qui s'est tenu le 6 novembre 2024 est, quant à lui, venu valider principalement l'élaboration des fiches actions, feuilles de route opérationnelles fondamentales pour une déclinaison concrète des objectifs du SPASER ;

- 2 réunions avec les partenaires extérieurs, type CRESS, afin d'impulser une démarche territoriale collaborative et de partager les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de développement durable ;
- 2 réunions pour la communication autour du SPASER (réflexion autour de la création d'une page dédiée sur le site de la Collectivité) ;
- 4 réunions relatives à la mutualisation des marchés pour renforcer l'axe économique du SPASER ;
- 1 Comité de Pilotage ESS où la Direction de la Commande Publique a dressé un premier bilan, tout en échangeant autour des leviers sociaux.

Ces premières avancées ont permis une évolution concrète des objectifs du SPASER, notamment au travers de l'élaboration des fiches actions, et nécessite de facto des évolutions.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter la première révision du SPASER 2023-2027 de la Collectivité de Corse, répondant à un besoin d'adaptation de ses objectifs aux réalités pratiquées par les directions opérationnelles de la Collectivité de Corse, ses agences et offices.

Cette révision permettra également d'atteindre plus aisément les exigences légales et politiques. Pour rappel, le Plan National des Achats Durables (PNAD 2022-2025), feuille de route opérationnelle de la loi dite Climat et Résilience, fixe des objectifs de 100 % de marchés publics comprenant une considération environnementale et 30 % comprenant une considération sociale, d'ici 2025.

La simplification du document cadre, l'intégration des fiches actions au SPASER, l'intégration des agences et offices, ainsi que de toutes les directions de la Collectivité de Corse, et enfin la mise en œuvre d'un bilan d'exécution à caractère environnemental, sont les principaux amendements apportés.

La révision de la liste des actions du SPASER

Dans un souci de rationalisation, les actions initialement prévues dans le SPASER ont été modifiées.

L'axe social n'a pas subi de modification dans la liste de ses actions.

L'axe environnemental s'est vu ajouté une action n°4 afin de favoriser le numérique responsable.

L'axe économique a fait l'objet de fusions, avec le passage de cinq actions à quatre.

L'axe gouvernance et pilotage a connu également des fusions, avec le passage de quatre actions à deux.

Le SPASER compte ainsi désormais quatorze actions contre les seize prévues initialement et se présentent sous les appellations suivantes :

Axe environnemental

Action n° 1 : Insérer des clauses environnementales dans les marchés publics

Action n° 2 : Développer l'économie circulaire dans les marchés publics

Action n° 3 : Maîtriser la consommation énergétique dans le respect de l'environnement

Action n° 4 : Favoriser le numérique responsable

Axe social

- Action n° 1** : Renforcer et faciliter l'insertion sociale dans les marchés publics
- Action n° 2** : Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Action n° 3** : Promouvoir l'économie sociale et solidaire
- Action n° 4** : Encourager les achats de produits issus du commerce équitable

Axe économique

- Action n° 1** : Simplifier l'accès des TPE/PME à la commande publique
- Action n° 2** : Améliorer les conditions d'exécution des marchés publics
- Action n° 3** : Développer la mutualisation des achats
- Action n° 4** : Développer les achats innovants

Axe gouvernance et pilotage

- Action n° 1** : Mettre en œuvre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achats responsables
- Action n° 2** : Communiquer et renforcer la déontologie autour du SPASER

Une fiche action dite « Pilote » a également été réalisée afin de permettre aux directions d'avoir une feuille de route commune quant à la mise en œuvre des actions du SPASER.

La détermination des périmètres d'actions

Afin de décliner de façon concrète les axes du SPASER et de rendre les objectifs de développement durable atteignables, des fiches actions précisant leur périmètre, ont été élaborées à la suite de réunions opérationnelles entre les directions les plus concernées de la Collectivité de Corse, ses agences et offices, ainsi que la Direction de la Commande Publique.

Soumises au Comité Technique « Achats Durables » (CTAD) et validées par le Comité de Pilotage « Commande Publique Responsable » (CPCPR), les fiches actions ont pour vocation d'être des outils permettant la prise en compte des réalités de terrain de chaque partie prenante.

Leur agencement se présente comme suit :

- Le contexte ;
- Le cadre réglementaire ;
- Les enjeux ;
- Le pilotage et les partenaires envisagés ;
- Le périmètre d'action ;
- Les moyens d'action ;
- Les indicateurs ;
- Les perspectives de court et long terme.

Les périmètres d'action constituent le cœur de la fiche. Présentés en fonction des secteurs d'activités les plus concernés, ils relatent des pratiques déjà mises en œuvre et à mettre en valeur, ou celles qui pourraient être mises en œuvre.

1 L'intégration des indicateurs de suivi

Afin d'évaluer des objectifs fixés, des indicateurs au nombre de deux à trois par fiche action, ont été insérés afin d'avoir un suivi efficace et efficient des actions :

Axe environnemental

2 Fiche action n° 1 : Insérer des clauses environnementales dans les marchés publics

3 Indicateur n° 1 : Nombre de marchés comportant une clause d'exécution environnementale

4 Indicateur n° 2 : Nombre de marchés comportant un critère de sélection des offres à caractère environnemental

5 Fiche action n° 2 : Développer l'économie circulaire dans les marchés publics

6 Indicateur n° 1 : Pourcentage de biens issus du réemploi dans les marchés publics

7 Indicateur n° 2 : Pourcentage de biens reconditionnés ou recyclés

8 Fiche action n° 3 : Maîtriser la consommation énergétique dans le respect de l'environnement

9 Indicateur : Nombre de marchés contenant une mesure en faveur de la réduction d'énergie

10 Fiche action n° 4 : Favoriser le numérique responsable

11 Indicateur : Taux de fournitures informatiques issues du réemploi

12

Axe social

13 Fiche action n° 1 : Renforcer et faciliter l'insertion sociale dans les marchés publics

14 Indicateur n° 1 : Nombre de marchés clausés

15 Indicateur n° 2 : Nombre de marchés réservés

16

17 Fiche action n° 2 : Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

18 Indicateur : Nombre de marchés passés avec des opérateurs respectant les obligations de parité (type baromètre, responsabilité RSE, formation)

19

20 Fiche action n° 3 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

21 Indicateur n° 1 : Nombre d'actions de sensibilisation à l'ESS

22 Indicateur n° 2 : Nombre de marchés réservés / Montant annuel attribué

23

24 Fiche action n° 4 : Encourager les achats de produits issus du commerce équitable

25 Indicateur : Volume d'achat de produits issus du commerce équitable

Axe économique

26 Fiche action n° 1 : Simplifier l'accès des TPE/PME à la commande publique

27 Indicateur : Nombre de marchés passés avec des TPE et/ou PME

28 Fiche action n° 2 : Améliorer les conditions d'exécution des marchés publics
29 Indicateur n° 1 : Nombre de marchés pour lesquels le taux de 10% a été dépassé pour les avances
30 Indicateur n° 2 : Nombre de marchés ayant bénéficié du dispositif "Avance plus"
31 Indicateur n° 3 : Evaluation annuelle des délais de paiement

32 Fiche action n° 3 : Développer la mutualisation des achats
33 Indicateur : Nombre de marchés mutualisés

34 Fiche action n° 4 : Développer les achats innovants
Indicateur : Nombre de marchés intégrant le caractère innovant

Axe gouvernance et pilotage

Fiche action n° 1 : Mettre en œuvre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achats responsables

Indicateur n° 1 : Nombre d'objectifs du SPASER atteints

Indicateur n° 2 : Nombre d'indicateurs d'évaluation respectés

Fiche action n° 2 : Communiquer et renforcer la déontologie autour du SPASER

Indicateur n° 1 : Enquêtes de satisfaction

Indicateur n° 2 : Nombre de canaux de communication

En effet, si les objectifs doivent être atteignables, ils se doivent aussi d'être mesurables. L'analyse des résultats obtenus permettra notamment de déterminer les axes de progression.

La mise en œuvre d'un bilan d'exécution à caractère environnemental

Afin d'obtenir des résultats concrets, un suivi des actions menées s'avère indispensable.

Les impératifs environnementaux étant une des priorités de la Collectivité de Corse, la mise en œuvre d'une clause de suivi et plus précisément d'un bilan d'exécution à caractère environnemental, garantissant que le marché a respecté la mise en œuvre des considérations environnementales, sera instituée. La Commission d'Appel d'Offres devra en être automatiquement informée. De plus, à défaut de bilan positif, des pénalités pourraient être appliquées.

L'intégration des agences et offices au SPASER : pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale

Afin que la Collectivité de Corse puisse mener une stratégie territoriale de plus grande envergure en matière de développement durable, il est proposé que les agences et offices soient associés à la démarche. Cela permettrait de réunir les expertises de chaque acteur et de réaliser à terme, des économies d'échelle.

L'intégration de toutes les directions au SPASER : une démarche transversale nécessaire

Afin de mener à bien la politique d'achats durables, il est nécessaire que l'ensemble

des parties prenantes puissent jouer un rôle dans la réussite du SPASER et qu'elles s'inscrivent ainsi dans une démarche de transversalité.

Il a par conséquent été proposé, lors du CPCPR en date du 6 novembre 2024, d'ajouter aux membres l'ensemble des Directeurs Généraux Adjointes de la Collectivité de Corse.

Ces différentes évolutions doivent permettre une nouvelle progression dans la mise en œuvre du SPASER 2023-2027, démarche stratégique répondant aux enjeux de développement durable, de soutien au tissu économique et de maîtrise des dépenses de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.